

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 15 UNDECIES

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« général »

le mot :

« départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.